

2026-02

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE

Arrondissement de
Montauban

CCAS DE BESSENS

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt-huit avril, dix-sept heures, le conseil d'administration du CCAS s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Président.

Étaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Laetitia LAFORGUE, Vanessa DE CORTE, Jérôme FABRIS, Nicolas ESCANDE, Marjorie CIRODDE, Geneviève RAYNAL, Christian BERTOGNA, André DUVAL, Annie GOUZE, Stéphanie BOSSOT.

Étaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Séverine MONTANARO-WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Magalie MAINGUY, Amédée HUGANET qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Gilles CABOT qui a donné procuration à Stéphanie BOSSOT, Daniel BALAT qui a donné procuration à Christian BERTOGNA, Céline DELBREIL.

Convocation : 16/04/2026

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 17, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Marjorie Cirodde ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Délibération n°2026-02 : Election du vice-président délégué / de la vice-présidente déléguée

Rapporteur : Monsieur le Président

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 123-6.

La désignation d'un vice-président délégué ou d'une vice-présidente déléguée est une évolution introduite par l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS ». Le vice-président délégué ou la vice-présidente déléguée est chargé(e) des mêmes fonctions que le ou la vice-présidente en cas d'absence de ce dernier.

Considérant ce qui précède ;

Considérant la candidature de Mme Marjorie Cirodde ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

DECIDE de procéder à l'élection à bulletin secret du vice-président délégué du CCAS ;

DECIDE de prononcer les résultats du vote à scrutin secret :

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame Marjorie Cirodde a obtenu : 15 voix

PROCLAME Madame Marjorie Cirodde vice-présidente déléguée du CCAS.

Fait à Bessens, le 28/04/2026

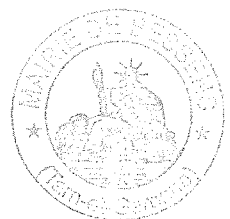
Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de séance,

Marjorie Cirodde



AR Prefecture

082-268201332-20260428-CCAS2026_02-DE

Reçu le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BESSENS**

Certifié exécutoire,

07 MAI 2026

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

07 MAI 2026

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

En application des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyen, accessible à partir du site www.telerecours.fr.